

**L'idée innovante**

Particulièrement confrontée à la crise économique, le tissu économique franc-comtois est fortement fragilisé, notamment sur le secteur industriel. La région Franche-Comté, première région industrielle de France, a donc souhaité s'engager dans la professionnalisation des salariés dans les périodes de baisse d'activité des entreprises qui les emploient ; ceci afin de maintenir le contrat de travail dans l'attente d'une reprise de l'activité économique. Cette initiative a été prise par la Région hors le champ de ses compétences obligatoires en matière de formation professionnelle (formation des demandeurs d'emploi).

**L'objectif recherché**

L'objectif de la Région est donc d'apporter son soutien aux salariés francs-comtois des entreprises qui subissent une baisse drastique d'activité en leur permettant de renforcer leurs compétences. La Région vient compléter les fonds de formation professionnelle de droit commun (organismes paritaires collecteurs agréés) en prenant en charge la part résiduelle des coûts pédagogiques à la charge de l'entreprise ; Cette mesure prise afin de répondre aux besoins de développement des compétences des salariés contribue par voie de conséquence à la performance et la compétitivité des entreprises (augmentation de la qualification des salariés, augmentation de la qualité, préparation aux mutations de production). Ainsi, les salariés, mieux formés, sont conservés au sein des effectifs pour appréhender la reprise d'activité avec une réactivité accrue. C'est donc une intervention préventive au chômage et donc à l'intervention régionale en formation des demandeurs d'emploi.

**La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)**

La mesure est engagée avec une très forte réactivité afin d'offrir une réponse rapide aux effets brutaux de la crise sur l'activité des entreprises franc-comtoises. Il s'agit d'éviter les licenciements et donc d'engager une réponse opérationnelle avant la pénurie de trésorerie au sein des entreprises.

Calendrier de mise en œuvre :

Expression politique régionale en début d'année

Vote d'un dispositif dès le mois de février

Activation des partenariats avec les services de l'Etat et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et notamment l'OPCAIM (industrie métallurgie).

Construction d'une procédure « partagée » de validation des projets sur la base d'un groupe de travail récemment initié dans le cadre d'un EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) ; ceci afin d'éviter la multiplication des instances de pilotage et permettre une vision universelle des moyens activables

Développement de nouveaux partenariats avec des collecteurs : OPCAIM ADEFIM 25, OPCA de la métallurgie, FORTHAC, OPCA du textile, PLASTIFAF, OPCA de la Plasturgie, FORCEMAT, OPCA des matériaux de construction...

**Le contenu de la réalisation**

- 1/ Identification du dossier par sollicitation directe de l'entreprise ou sollicitation d'un OPCA (Contact entreprise / délégué territorial – contact correspondant OPCA / délégué territorial)
- 2/ Procédure d'instruction collégiale avec vérification de l'éligibilité au regard des principes d'intervention du collecteur et de la région, et éventuellement de ceux de l'Etat. Vérification de la position des partenaires sociaux sur le projet.
- 3/ Validation des engagements (réunion hebdomadaire)
- 4/ Vote par assemblée délibérante en procédure adaptée (rapport sur table dont la rédaction peut être arrêtée 2 jours avant le vote)
- 5/ procédure d'engagement financier et versement subvention

### **Les moyens humains et financiers**

Moyens humains existants mobilisés en interne :

- 1 déléguée territoriale référente du dispositif
- 4 délégués territoriaux « relais » sur les territoires
- 1 chef de service formation professionnelle en coordination
- 1 assistante gestionnaire

Intégration de la nouvelle mission dans l'activité du service sans mobilisation de moyens nouveaux.

Moyens financiers dévolus à la mesure : 2.000.000 €

Coût du dispositif : 82,80 € par traitement financier (prestataire de service)

Pas de coût salariaux supplémentaires liés aux procédures : intégration dans le fonctionnement du service.

### **Le bilan de la réalisation**

En quatre mois de réalisation :

- instruction d'environ 60 dossiers
- 56 entreprises aidées
- 12 762 places de formation programmées
- environ 10000 salariés concernés
- modification des règles d'intervention des OPCA (OPCAIM notamment)
- nouvelles relations contractuelles avec les OPCA – nouveaux conventionnements et démarches partenariales dans l'avenir pour la professionnalisation des salariés franc-comtois
  - assouplissement des mesures Etat notamment convention FNE, FSE et dispositifs d'aide dans le cadre du chômage partiel

Contact :

Aline DALLOZ, déléguée territoriale

tél. : 03 81 61 61 61

courriel : [aline.dalloz@franche-comte.fr](mailto:aline.dalloz@franche-comte.fr)